



Lyon le 30 mai 2016

Nos références : 2016-017

Contact : DIARRA Sammy

Courriel : diarra.sammy@neuf.fr

Tel : 06 51 18 43 50

Colonel Serge DELAIGUE

Directeur du Service

Départemental et métropolitain

D'incendie et de secours

17 rue Rabelais 69426 LYON CEDEX 03

Objet : Mobilités

Monsieur le Directeur,

Nous rentrons dans la période des mobilités au sein du SDMIS, nous nous interrogeons sur leur crédibilité et leur efficacité.

Quel est le coût financier lié à ces mobilités ? Ceci doit représenter un coût non négligeable dans le budget alors que l'on nous rappelle sans cesse que nous sommes dans une période budgétaire contrainte. Coût lié à la perte des formations sur les agents qui changent de compagnie ou de service et donc de spécialités, et parallèlement coût lié aux nouveaux à former. Coût en termes de temps de travail passé à monter ces dossiers, les expliquer et trouver des arrangements entre chaque groupement et chaque service.

Quel gain pour le service ? C'est plus une perte en termes de disponibilité opérationnelle.

Quels sont les dégâts humains liés à ces mobilités ? Démotivation, perte de repère : car alors que les agents deviennent performants et à l'aise dans leur centre de secours ou services, ils ont le sentiment de perdre en qualité professionnelle. Beaucoup s'accordent aussi à dire que la baisse de notre niveau professionnel est liée à ces mobilités. On bouge pour bouger, sans réel argument.

Humainement, la crédibilité de beaucoup est remise en cause car aujourd'hui, ce n'est plus l'intérêt du service qui prime, mais nous rentrons dans un management du plus fort, où celui qui aura le plus d'influence et de poids aura les agents qu'il souhaite, au détriment d'un autre plus docile. Sans tenir compte des exigences de chaque centre de secours ou de service.

Vos critères deviennent dépassés : combien d'agents ont plus de 10 ans d'ancienneté au sein d'un centre de secours ou d'un service ? Très peu....

Quelle est l'ancienneté des agents qui bougent pour raison de changement de grade ? Parfois 3 à 4 ans, à peine le temps de se poser que déjà, on repart !

Enfin, comment se positionner sur des postes alors que les agents ne connaissent pas le nombre vacant dans chaque centre de secours ou service. Hormis la réponse classique consistant à dire qu'ils le sont tous !

La CGT demande :

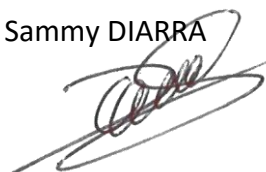
1. La mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) au sein du SDMIS ;
2. Un chiffrage du nombre de postes vacants par centres de secours et par services qui passe par une communication et publication des avis de vacances et leurs fiches de poste ;
3. Le passage en CAP pour avis de toutes mobilités (*changement de résidence ou modification de la situation de l'agent*).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

CGT SDMIS

Sammy DIARRA



WWW.CGTSDIS69.FR

19, avenue Debourg 69007 LYON

06.51.18.43.50